

## 16.08 Cahier des charges de la commission d'arbitrage

---

17.12.2020 / CA

### **1. Préface**

Le présent cahier des charges régularise les tâches et les compétences de la commission d'arbitrage (CA) dans l'organisation de la Swiss Wrestling Federation. En général, les règlements et les dispositions de la Swiss Wrestling Federation sont en vigueur.

### **2. Intégration organisationnelle**

La CA est subordonnée à l'assemblée des délégués de la Swiss Wrestling Federation. Elle est indépendante et n'est pas liée à des instructions du comité central de la Swiss Wrestling Federation.

### **3. Direction**

La CA est dirigée par le président de la commission.

### **4. Membres**

La CA se compose des membres suivants :

- Chef des arbitres Swiss Wrestling Federation
- Chef des arbitres FSRLA
- Chef des arbitres ZRV
- Chef des arbitres ORV
- Secrétaire

Le comité central est informé par écrit des décisions de la CA.

### **5. Tâches**

- Établissement et ajustement des règlements et directives d'arbitrage
- Établissement des résumés de règlement UWW lors de changements de règles à l'attention du département technique et des clubs
- Organisation des cours de formation pour les arbitres
- Jugement des arbitres
- Promotion de la relève de l'arbitrage au niveau de la Swiss Wrestling Federation (à partir de la catégorie candidat national)

### **6. Compétences**

- Élection du/de la secrétaire de la CA
- Accord du droit de vote au/à la secrétaire de la CA
- Nomination des arbitres dans les différentes catégories / classement
- Nomination des arbitres candidats UWW et des arbitres pour les formations UWW
- Droit de demande de sanctions contre les lutteurs et officiels suite à des infractions réglementaires lors des compétitions

### **7. Liste de distribution**

Comité central

Membres de la CA